

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

2 Février 2019

Le décompte des présents et des mandats ayant été effectué, le Président, Michel Nacachian, ouvre la séance.

140 adhérentes et adhérents sont présents ou représentés. Le nombre d'adhérents étant de 276, le quorum (138) est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour (modification des statuts de l'Association) en conformité avec les statuts actuels.

Le président rappelle que la proposition de statuts modifiés a été jointe à la convocation et que les statuts actuels étaient en ligne sur le site du foyer.

Il rappelle que la décision de proposer une modification des statuts a été prise au cours du Conseil d'Administration du 14/12/2018 à l'unanimité. Le conseil a alors mandaté une commission pour réaliser ce travail. Elle était composée de Michel Nacachian, Mireille Varenne, Philippe Granier et JF Nyffenegger.

La commission propose ce jour ces modifications au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle les raisons des modifications de statut et le contenu de ces modifications :

- Inscrire dans les statuts notre adhésion à la FFJDA. Le foyer, qui a une activité judo pour les enfants, souhaite adhérer directement à cette fédération et y affilier directement ses pratiquants (les années passées, les affiliations se faisaient par l'intermédiaire du dojo, de Castries). Cette adhésion nous permettra en outre de bénéficier automatiquement de l'agrément Jeunesse et sports, agrément qui offre des avantages sur plusieurs plans, en particulier la possibilité d'une baisse de charges sociales pour les intervenants sportifs salariés. La FFJDA demande que cette adhésion soit inscrite dans nos statuts.
- Profiter de cette révision pour toiletter l'ensemble des statuts. Le président renvoie aux textes pour le détail des modifications.

Un débat s'engage dans l'Assemblée. Des modifications supplémentaires sont proposées au cours de ce débat et intégrées dans le texte soumis au vote.

Le Président organise le vote.

Les statuts modifiés sont acceptés à l'unanimité.

Le Président clôt la séance.

Michel NACACHIAN

Le président



LAGLAINE Magali

La secrétaire

